

## Nouvelle liaison ferroviaire Lyon–Turin / Avril 2006 – Dossier d’enquête publique Saint-Jean-de-Maurienne – Frontière franco-italienne (extraits).

Le puits de ventilation d’Avrieux permettra donc la ventilation naturelle de l’ouvrage, et en cas d’incendie dans le tunnel une évacuation rapide et efficace des fumées.

Les incidences évaluées sont les suivantes:

- Coupure (perturbations des déplacements faune, évolution de la ressource en eau, fragmentation, compartimentage et morcellement des espaces, isolement de populations animales);
- Banalisation (fragilisation de l’écosystème, déprise du site au regard des activités);
- Substitution (modification des peuplements faunistiques et floristiques initiaux, nouvelles colonisations).

Ces mesures pourront aller de la simple adaptation du projet (tracé de la piste) à la reconstitution ou réhabilitation de milieux concernés (pelouses ou réseau de haies par exemple).

En phase travaux, les incidences au niveau de la tête de puits se limiteront à:

- des nuisances sonores dues à la présence de matériel;
- des émissions de poussières dues à la circulation des engins sur la plate-forme et au forage du « prétrou » si celui-ci est réalisé à sec;
- la destruction d’une partie du boisement en amont de la plate-forme.

La réalisation de l’usine de ventilation nécessitera le déboisement sur les milieux limitrophes (pinède à pin sylvestre) en amont pour une meilleure intégration au site (adossement au talus), et en aval pour le déplacement du stand de tir.

La phase de bétonnage, revêtement du puits et construction de l’usine, va entraîner la présence de toupies à béton sur le site. Le nettoyage de ces toupies peut avoir un impact important par recouvrement de zones végétalisées ou déversement dans un cours d’eau ou une zone humide.

Les travaux d’accès au chantier auront une incidence sur le site Natura 2000.

La phase travaux sera génératrice de perturbations (bruit, circulation d’engins) mais les émissions de poussières seront limitées car la piste sera goudronnée.

Les émissions de poussières peuvent avoir une incidence sur les végétaux bordant la piste en cas de non revêtement (neutralisation du processus de photosynthèse par dépôts de fines sur les feuilles).

En phase exploitation, seule l'usine de ventilation aura une incidence sur le milieu naturel.

Cependant:

- cette usine est localisée à proximité du champ de tir, hors site Natura 2000;
- le fonctionnement de cette usine sera strictement lié à des procédures d'urgence ou d'entretien du tunnel, ce qui signifie une mise en route régulière mais de fréquence faible.

L'usine de ventilation émettra une perturbation sonore dont le niveau respectera la réglementation en vigueur.

En mode dégradé c'est à dire en cas d'incident, l'usine, émettra des fumées provenant de l'extraction de l'air du tunnel. Ces fumées pourront être épaisses et leur dispersion se fera au niveau de la forêt de pins qui entoure la plate-forme. L'incidence est donc forte (dépôt de particules sur les arbres et dérangement de la faune).